

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation  
09/04/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membre Absents : 3

Date Affichage  
09/04/2021

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 10

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un les quinze avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.

Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., CORREIA J. à MIRAN P.

**Objet de la Délibération****DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX VOIERIE ET RESEAUX AU CAMI DE LAS CLAUSES POUR LES PARCELLES COMMUNALES A PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en dehors des attributions générales exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat, en vertu de l'article L. 2111-21 du code Général des Collectivités Territoriales, il peut en outre, par délégation de l'assemblée Municipale, se voir déléguer certaines compétences énumérées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux à procédure adaptée a été lancé au mois de mars. Il s'agit des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux au Cami de Las Clauses pour les parcelles communales.

Pour des raisons de délais et de vente des parcelles au plus vite par la commune le début des travaux devra se faire dans les meilleurs délais. L'analyse des offres se fera par le maitre d'œuvre respectif. Elle sera présentée et validée par la commission MAPA.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se voir déléguer dans le cadre de ce marché les compétences suivantes :

- de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché après avis de la commission MAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**DECIDE** de déléguer à Monsieur le Maire dans le cadre des compétences énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée relatifs à l'aménagement de la voirie et des réseaux au Cami de Las Clauses pour les parcelles communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 15 Avril 2021

Le Maire, P. PETITQUEUX

